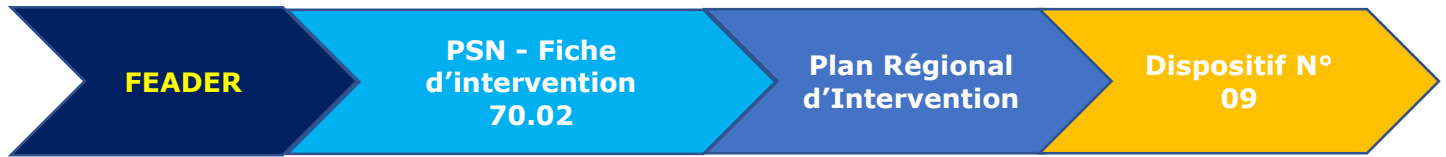




Cofinancé par
l'Union européenne



AVEC LA RÉGION
ET L'EUROPE,
ÇA BOUGE EN CENTRE-VAL DE LOIRE !



09 Agroforesterie et haies agricoles

Dernière approbation :	CPR du 10 avril 2026	Dernière date de mise à jour de la fiche : 30/03/2026
-------------------------------	-----------------------------	--

QUOI ? Contexte et objectifs du dispositif Agroforesterie et haies agricoles

Ce dispositif vise à accompagner l'investissement pour la plantation de haies et de projets d'agroforesterie d'alignements d'arbres intra parcellaires sur des **parcelles agricoles** sur le territoire de la Région Centre-Val de Loire.

QUOI ? Description des interventions soutenues par le dispositif Agroforesterie et haies agricoles

Le dispositif est une aide financière à l'investissement basée sur un barème de coûts pour la partie travaux.

QUI ? Bénéficiaires éligibles

- Les exploitants agricoles individuels (exploitants à titre principal ou à titre secondaire)
- Les sociétés ayant pour objet la mise en valeur directe d'une exploitation agricole et exerçant une activité agricole,
- Les fondations, associations et établissements publics d'expérimentation agricole exerçant une activité agricole, les établissements d'enseignement et de recherche reconnus comme tels par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, exerçant une activité agricole.

QUI ? Conditions d'éligibilité

- Le demandeur doit faire appel à une structure spécialisée pour l'accompagner techniquement dans son projet de plantation.
- Le projet devra prévoir un minimum d'essences différentes (5 pour les projets d'agroforesterie, 10 pour les projets de haie).
- Le projet devra prévoir une densité de plantation spécifique (entre 30 et 100 arbres/ha pour les projets d'agroforesterie, au moins un plant tous les 2 mètres pour les haies).

OÙ ? Territoires cibles

Sont éligibles les bénéficiaires dont le siège d'exploitation est en Région Centre-Val de Loire et, soit sur une commune du territoire de l'Agence Seine-Normandie, soit sur une commune **prioritaire** de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

QUELLES CONDITIONS ? Critères de sélection des projets et modalités de dépôt sur la période 2023/2027

Les candidatures seront classées selon la grille de sélection ci-après. Aucun projet ayant moins de 100 points ne sera retenu. Les dossiers sont à déposer à la Région Centre-Val de Loire par voie dématérialisée sur le portail « nos aides en ligne » entre le 13 avril et le 18 juin 2026.

MODALITÉS DE FINANCEMENT ? Plancher et plafond de dépenses

Plancher de dépense applicable par dossier : 10 000 € HT de dépenses éligibles minimum retenues après instruction. Au paiement le montant des dépenses devra atteindre au moins 90 % de ce montant soit 9 000 € HT.

Plafonnement de dépense applicable par dossier : 50 000 € HT.

MODALITÉS DE FINANCEMENT ? Taux d'aide applicables et seuils FEADER et crédits Agences de l'Eau

Le taux d'aide publique (financement FEADER et agences de l'eau compris) est de 95% des dépenses éligibles retenues.

Le taux de cofinancement FEADER est de 80 % du montant d'aide publique accordé au projet.

CONTACT Services en charge de l'instruction des dossiers

Maison de Région	INSTRUCTEURS <i>Éligibilité du projet, instruction, paiement</i>
Maison du Cher	Emma Perret Tél : 02.18.21.21.71 Courriel : emma.perret@centrevaleloire.fr Méline Bouvry Tel : 02.18.21.20.97 Courriel : melinda.bouvry@centrevaleloire.fr
Maison de l'Eure et Loir	Anne Baillif Tél : 02.18.21.20.90 Courriel : anne.baillif@centrevaleloire.fr
Maison de l'Indre	Annabelle Brault Tel : 02.18.21.22.08 Courriel : annabelle.brault@centrevaleloire.fr
Maison de l'Indre et Loire	Fabien Marné Tel : 02.18.21.22.23 Courriel : fabien.marne@centrevaleloire.fr Stéphanie Piou-Rolland Tel : 02.18.21.22.24 Courriel : stephanie.piou@centrevaleloire.fr
Maison du Loir et Cher	Catherine Devilleger Tel : 02.18.21.22.56 Courriel : catherine.devilleger@centrevaleloire.fr
Maison du Loiret	Paméla David Tel 02.38.71.86.21 Courriel : pamela.david@centrevaleloire.fr

Où trouver des informations utiles	https://www.europeocentre-valdeleloire.eu/feader-centre-val-de-loire-plan-regional-intervention-2023-2027/
Où faire parvenir votre demande d'aide et de paiement	https://nosaidesenligneregion.centre-valdeleloire.fr

GRILLE DE SELECTION

Les dossiers seront examinés en fonction des critères cumulatifs de priorité définis dans la grille de notation ci-après.

Les dossiers totalisant moins de 100 points ne seront pas retenus pour cet appel à projets (pas de financement par le FEADER).

Thèmes :	Critères :		Points
1. Porteur de projet	JA ou NI		20
	Exploitation certifiée AB ou en cours de conversion ou engagée en MAEC		50
	Autre type de porteur		10
2. Territoire du projet			
	AELB	Projet situé sur une commune d'une aire d'alimentation de captage prioritaire	100
		Projet situé sur une commune concernée par un accord de territoire avec un volet d'aménagement de bassin versant	90
	AESN	Projet situé sur une aire d'alimentation de captage ou d'une zone humide	100
		Autre projet	90
3. Type de projet			
	Projet utilisant des plants provenant d'une ou d'un pépiniériste de la région Centre-Val de Loire		50
	Projet utilisant 80% ou plus de plants favorables aux pollinisateurs et/ou aux oiseaux		50
	Projet utilisant plus de 50% de plants labelisés Fleur de France ou végétal local ou plante bleue niveau 3 ou certifié matériel forestier de reproduction		40
	Projet comportant un itinéraire technique de gestion durable		20
4. Critère économique			
	Valorisation économique déjà existante sur l'exploitation (bois énergie, plaquettes...)		50
Plancher de sélection : 100 points			